



Ne veux plus être garante

Par **nonolovy**, le **09/12/2008** à **10:22**

peut on ne plus être garante d'une personne en évoquant un abus de confiance?

en fait c'est que ma soeur a été convoquée au tribunal de ma ville, car elle avait des loyers impayés bien sûr elle ne m'en a pas parlé, même de ses retards de paiements de loyers.

Au début, je recevais des lettres me demandant de régler ses dettes, elle ne m'en avait jamais parlé.

Donc j'ai essayé de l'appeler, elle me répondait pas, et donc elle obtenait des plans d'apurement de l'Opac pour régulariser sa situation; mais ne les respectés pas donc à la fin ça devenait un cercle vicieux jusqu'à ce fameux jour où j'ai découvert par son ex-copain (car lui aussi à des problèmes avec elle) qu'elle avait une convocation au tribunal

Et donc elle en a parlé à son ex, et lui, lui a demandé si elle en avait informés sa garante, je cite "elle me fait chiez avec ses problèmes de garant (en parlant de moi)"

et donc je me demandais si c'était possible merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **09/12/2008** à **12:21**

Bonjour nonolovy,

Malheureusement, ce n'est pas possible. Si votre soeur n'est pas solvable, le bailleur va se

retourner contre vous.

Par **jeetendra**, le **09/12/2008** à **13:09**

bonjour, pour aller dans le sens de ce que vous a dit Laure, après avoir payé à sa place les loyers vous pouvez lui en réclamer le remboursement en justice, ne jamais s'engager dans une caution à la légère, c'est comme prêter de l'argent à quelqu'un qui refuse après de rembourser, [fluo]les Tribunaux sont encombrés de ce genre de[/fluo] [fluo]litiges[/fluo], courage à vous, cordialement